Kanton Bern
Canton de Berne

Chancellerie d'État
Office de la communication

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Union des paysans bernois

Milchstrasse 9
Case postale
3072 Ostermundigen
+41 31 938 22 22
info@bernerbauern.ch
www.bernerbauern.ch

Communiqué de presse commun du canton de Berne et de l'Union des paysans bernois du 26 juin 2024

Projet bernois de protection des plantes : nette diminution de la pollution des eaux

Les risques environnementaux liés à l'utilisation de produits phytosanitaires dans l'agriculture peuvent être réduits grâce à des mesures praticables pour les professionnels. C'est ce que montre le rapport final du Projet bernois de protection des plantes.

Le Projet bernois de protection des plantes avait notamment pour but de réduire les risques environnementaux liés à la présence de produits phytosanitaires dans les eaux de surface sans que cela ait un impact négatif sur les rendements. Différentes mesures ont été mises en œuvre dans ce but de 2017 à 2024. La dernière année, plus de 3500 exploitations ont participé au projet. Cela représente 64 % des activités de grandes cultures, de maraîchage, d'arboriculture et de viticulture dans le canton de Berne.

Buts atteints en ce qui concerne les eaux

De 2017 à 2022, la pollution due à la présence de produits phytosanitaires dans les eaux a diminué grâce à différentes mesures. Une mesure particulièrement efficace consiste à aménager les aires de lavage afin d'améliorer la sécurité et d'être en conformité avec la protection des eaux lors du remplissage et du lavage des machines de pulvérisation et d'épandage. Cette mesure a permis de réduire dans une fourchette de 65 à 79 % la présence de produits phytosanitaires dans les stations d'épuration où une surveillance des eaux était assurée. Les résultats obtenus dépassent ainsi largement l'objectif fixé de réduire de 30 % les pollutions ponctuelles. La concentration de produits phytosanitaires dans les eaux des deux bassins versants étudiés a elle aussi baissé, de 40 % dans un cas et de 80 % dans l'autre. L'objectif du projet de réduire de 20 % le nombre de dépassements des valeurs-limites légales dans ces secteurs a ainsi été atteint. Mais si l'on étend l'appréciation à l'ensemble des principes actifs en appliquant les critères de qualité en exposition chronique (CQC) propres à chacune des substances concernées, on observe que le nombre de dépassements reste assez élevé et que les organismes aquatiques sont toujours exposés à un risque important.

Rendements presque inchangés malgré moins de produits phytosanitaires

Les rendements agricoles ont été peu impactés par l'utilisation réduite d'herbicides, de pesticides et de fongicides. Il s'agit là d'un succès. Même si les objectifs du projet concernant l'extension des aires

cultivées sans herbicide (7,4 % au lieu de 10 %) et la réduction de l'utilisation des fongicides (sur 4072 ha au lieu de 7645 ha) n'ont pas été totalement atteints, le projet a permis d'économiser chaque année un volume estimé de 1770 kg de fongicides et de 22 kg d'insecticides. Cela correspond à une réduction de 32 % des fongicides et de 20 % des insecticides dans les grandes cultures.

Les connaissances acquises durant le projet alliées à l'offre de conseil agricole permettront de continuer à réduire les effets secondaires indésirables liés aux produits phytosanitaires.

Un coût total de 61 millions de francs

Le coût total, réparti sur six ans, du Projet bernois de protection des plantes s'est élevé à 61 millions de francs environ. Il a été financé à hauteur de 49 millions de francs par la Confédération. Les 12 millions restants ont été pris en charge par le canton de Berne et par l'agriculture bernoise.

Rapport final à télécharger (en allemand) :